



La formation d'aide en technique du bâtiment est une voie issue de la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002, son entrée en vigueur dans le canton de Vaud a pris effet le 1er janvier 2008.

Cette formation s'échelonne sur 2 ans et s'adresse plus particulièrement à des jeunes éprouvant quelques difficultés scolaires.

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Test d'aptitudes recommandé, organisé par FVMFAC

Durée de l'apprentissage

- 2 ans

Formation pratique

- 4 jours par semaine dans une entreprise de la technique du bâtiment

Cours professionnels

- 1 jour par semaine

Cours interentreprises

- 20 jours répartis sur les 3 premiers semestres de formation

Salaire mensuel indicatif

- 1ère année CHF 700.-
- 2ème année CHF 900.-

Titre obtenu en fin de formation

Attestation fédérale de formation professionnelle AFP d'aide en technique du bâtiment avec possibilité de continuer dans la voie CFC dès le début de la 2ème année

Portrait

Les différentes activités d'un aide en technique du bâtiment sont bien évidemment en fonction de sa spécialisation, néanmoins de manière générale, il effectue les travaux suivants:

- Collaborer au montage d'installations
- Poser les petits équipements
- Appliquer revêtements et/ou peinture anticorrosion
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation

Quels talents

- Affinités pour le travail en équipe
- Intérêt pour la technique
- Autonomie et débrouillardise
- Bonne résistance physique

Professions voisines

Selon sa spécialisation :

- Installateur sanitaire CFC
- Installateur en chauffage CFC
- Ferblantier CFC

Association professionnelle

Fédération Vaudoise des
Maîtres Ferblantiers, appareil-
leurs et Couvreurs et Association
Vaudoise des installateurs de
Chauffage et ventilation.
Rue du Maupas 34
1004 Lausanne

Tél: 021 647 24 25
Email: fvmfac@sgip.ch
Site internet: www.mevauba.ch

Informations complémentaires

Portail suisse de l'orientation
scolaire et professionnelle :
www.orientation.ch

DGEP-Direction générale de l'en-
seignement postobligatoire :
www.vd.ch/apprentissage

Association suisse et liechten-
steinoise de la technique du bâti-
ment (suissetec) :
www.suissetec.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation
SEFRI :
www.sbf.admin.ch

Dans le détail

L'aide en technique du bâtiment réalise des travaux simples de préparation et de montage sur des chantiers ou dans des ateliers. La formation offre le choix entre quatre domaines d'activités : chauffage, ventilation, sanitaire ou ferblanterie. Ses tâches varient donc selon l'orientation choisie pendant la formation. Il travaille aussi bien dans de nouvelles constructions que lors de rénovation de maisons et immeubles d'habitation, bâtiments publics, commerciaux ou industriels, sous la responsabilité d'installateurs en chauffage, de constructeurs d'installations de ventilation, d'installateurs sanitaires ou de ferblantiers. Ses principales activités consistent à :

Chauffage

- Aider à la planification du montage selon les directives et à la prise de mesures sur le chantier ; préparer le matériel (tuyaux, outils, etc.).
- Suivre les instructions pour le montage de l'installation de chauffage (chaudière, pompe à chaleur, etc.) : pose et traitement des conduites contre la corrosion, isolation, ajustement et soudage des tuyaux et corps de chauffe, pose des robinetteries et des vannes, raccordement des pompes à chaleur et des sondes géothermiques.

Ventilation

- Collaborer à la fabrication des conduites de ventilation : découper et plier la tôle ; façonner des éléments ; réaliser des profilés en acier tels que consoles, raccords, etc.
- Préparer le matériel ; seconder l'équipe pour prendre les mesures sur le chantier.
- Assembler et poser les éléments (conduites, filtres, etc.); participer au montage des pupitres de commande, des appareils de régulation, de contrôle et d'alarme ; les raccorder et les mettre en service.

Sanitaire

- Seconder l'équipe dans la planification du montage : prises de mesures sur le chantier, préparation du matériel (tubes, tuyaux, etc.).
- Mettre en place selon les instructions des vannes et batteries de distribution, les raccorder aux réseaux publics, vérifier l'étanchéité, installer des appareils tels que lavabos, WC, chauffe-eau, etc., contrôler et mettre en service les installations.
- Participer aux travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement d'un appareil sanitaire endommagé.

Ferblanterie

- Collaborer à la fabrication des pièces : découper la tôle, façonner des éléments (chéneaux, tuyaux, etc.) ; fabriquer des profilés en acier (consoles, raccords, etc.).
- Participer à la prise des mesures sur le chantier, préparer le matériel.
- Aider au montage : pose des revêtements sur des façades ou des toits ; assemblage et pose des chéneaux, tuyaux de descente, etc.